NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN LIBRARY
JUN 9 1982

Distr.
GENERALE

S/15182
8 juin 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 8 JUIN ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre exprès de mon gouvernement, et en référence à ma note N.U. No 138/82/404 relative à la recherche et au désamorçage par des prisonniers argentins d'engins explosifs se trouvant dans la zone de Prado del Ganso et de Port Darwin, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte du communiqué No 138 du 7 juin 1982, qui a été publié par l'état-major général des forces armées argentines :

"L'état-major général communique qu'aujourd'hui, 7 juin 1982, le Gouvernement britannique a fait parvenir, par l'intermédiaire de l'ambassade de la République fédérative du Brésil, sa réponse à la déclaration dans laquelle la Chancellerie argentine dénonçait l'emploi de prisonniers de guerre argentins pour déminer les zones de Port Darwin et Prado del Ganso, ce qui aurait fait des victimes parmi les prisonniers.

Dans cette réponse, on lit textuellement ce qui suit : 'Une caisse de munitions a explosé pendant le transport; trois prisonniers ont été tués sur le coup et neuf autres blessés; deux d'entre eux sont morts des suites de leurs blessures'.

La réponse reçue ne donne pas de précisions techniques et n'explique pas avec suffisamment de clarté ce qui s'est passé; en conséquence, l'état-major argentin fait part de sa préoccupation devant la possibilité que ces faits se reproduisent et devant la violation flagrante de la Convention de Genève qu'ils impliquent de la part des forces britanniques.

Le Ministère des relations extérieures et du culte poursuit ses démarches pour faire toute la lumière sur ces faits et éviter qu'ils ne se reproduisent et aussi pour identifier les violations qui auraient pu être commises."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
(Signé) Arnoldo M. LISTRE

82-16214